



"Non, il n'y a pas d'icônes à cliquer. C'est un tableau."

# Le B2I en "vrai"

## Pourquoi le B2I ?

La rapide évolution des technologies de l'information et de la communication a engendré au cours de ces dernières années une progression notable des applications disponibles dans la vie courante et dans la vie professionnelle. Tout citoyen est aujourd'hui concerné par l'usage désormais banalisé d'outils informatiques.

Le Gouvernement a engagé un effort particulier pour favoriser la maîtrise de ces nouveaux outils de production, de traitement et de diffusion de l'information par l'ensemble de la société.

L'éducation nationale contribue naturellement à ce projet. Son rôle est de dispenser à chaque futur citoyen la formation qui, à terme, lui permettra :

- ✓ de faire une utilisation raisonnée des technologies de l'information et de la communication
- ✓ de percevoir les possibilités et les limites des traitements informatisés
- ✓ de faire preuve d'esprit critique face aux résultats de ces traitements
- ✓ identifier les contraintes juridiques et sociales dans lesquelles s'inscrivent ces utilisations.

D'où la création de l'attestation du brevet informatique et internet : B2I

Cette attestation comporte trois niveaux de maîtrise des technologies de l'information et de la communication.

- ✓ B2I école > Effectué en primaire
- ✓ B2I collège > Effectué en collège (SEGPA incluse)
- ✓ B2I lycée - CFA > Effectué en lycée général, technique ou professionnel

Tout enseignant est donc désormais plus que jamais concerné par l'usage des outils propres à ces technologies et à leur intégration dans les pratiques pédagogiques.

### Remarque :

L'obtention du C2i niveau 1 sera à terme exigée de tous les étudiants entrant à l'IUFM. Celui-ci amènera les professeurs stagiaires au niveau 2 du C2i, c'est-à-dire à la capacité d'utiliser les TIC dans leur pratique pédagogique.

## Est-il obligatoire ?

Tout collègue devait donc être en mesure de mettre en œuvre ce dispositif à la rentrée 2005. Ce dispositif est "quasi" obligatoire depuis la rentrée 2006 !

A partir de la rentrée 2008 : l'attestation est tout simplement obligatoire afin de pouvoir passer le diplôme national du brevet.

### Comme l'indique le :

J.O n° 113 du 16 mai 2007 page 9227 texte n° 105

Le premier alinéa de l'article 4 de l'arrêté du 18 août 1999 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Le diplôme national du brevet est attribué aux candidats mentionnés à l'article 3 ayant obtenu :

1. Une note moyenne égale ou supérieure à 10 résultant de la division de la somme des notes de contrôle continu et des notes des épreuves écrites par le total des coefficients attribués à chacune de ces notes.
2. **Le brevet informatique et internet (B2i) niveau collège.**
3. Le niveau A2 dans une langue vivante étrangère, tel qu'il est précisé par l'annexe à l'article D. 312-16. Le candidat a le choix entre les langues vivantes étudiées. »

## Et si je n'obtiens pas mon B2I ?

Afin de pouvoir travailler dans les domaines : Administration, gestion comptabilité, ... l'obtention de l'attestation du B2I est obligatoire. Depuis juillet 2001, il existe la possibilité d'obtenir l'attestation du B2I pour les adultes en formation continue, qu'ils soient ou non stagiaires de la formation professionnelle (demandeurs d'emploi, salariés d'entreprises ou d'administrations, demandeurs individuels)

Le GRETA (entreprise privée) met à disposition des formations permettant d'obtenir l'attestation du "B2i formation continue-GRETA"

Formations plus ou moins longues en terme de durée et surtout forcément payantes. Prix de la formation de 200 heures trouvée sur internet : 300 euros.

Évidemment l'attestation "B2i formation continue-GRETA" a une valeur identique à l'attestation "B2I collège".

### Comme l'indique la :

Note de service n° 01-147 du 27 juillet 2001

Cette note de service instaure, pour le public de la formation continue des adultes, le brevet informatique et internet GRETA "B2i formation continue-GRETA".

## Qu'y a t-il réellement dans le B2I ?

### Compétences visées :

- ✓ domaine 1 : s'approprier un environnement informatique de travail
- ✓ domaine 2 : adopter une attitude responsable
- ✓ domaine 3 : créer, produire, traiter, exploiter des données
- ✓ domaine 4 : s'informer, se documenter
- ✓ domaine 5 : communiquer, échanger

Pour chaque domaine et à chaque niveau est défini un objectif, correspondant à la compétence attendue.

### En plus clair :

Domaine 1	<u>S'approprier un environnement informatique de travail :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Savoir se repérer sur une site internet, sur un réseau.</li><li>✓ Savoir enregistrer, créer des dossiers, déplacer des fichiers.</li><li>✓ Savoir imprimer est modifier les paramètres d'impression.</li></ul>
Domaine 2	<u>Adopter une attitude responsable :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Connaître et respecter les règles élémentaires du droit relatif à sa pratique,</li><li>✓ Protéger sa personne et ses données</li><li>✓ Faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement</li><li>✓ Participer à des travaux collaboratifs en connaissant les enjeux et en respectant les règles.</li></ul>
Domaine 3	<u>Créer, produire, traiter, exploiter des données :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Saisir et mettre en page un texte.</li><li>✓ Traiter une image, un son ou une vidéo</li><li>✓ Organiser la composition du document, prévoir sa présentation en fonction de sa destination.</li><li>✓ Différencier une situation simulée ou modélisée d'une situation réelle.</li></ul>
Domaine 4	<u>S'informer, se documenter :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Consulter des bases de données documentaires en mode simple (plein texte).</li><li>✓ Identifier, trier et évaluer des ressources.</li><li>✓ Chercher et sélectionner l'information demandée.</li></ul>
Domaine 5	<u>Écrire, envoyer, diffuser, publier :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Recevoir un commentaire, un message y compris avec pièces jointes.</li><li>✓ Exploiter les spécificités des différentes situations de communication en temps réel ou différé.</li></ul>

## Comment cela se passe-t-il ?

L'évaluation des connaissances, capacités et attitudes des élèves s'effectue dans le cadre des horaires et des programmes d'enseignement en vigueur et fait l'objet d'un travail régulier tout au long des quatre années du collège.

Une feuille de position par niveau est utilisée pour chaque élève. (voir en annexe).

Les enseignants valident progressivement la feuille de position relative à l'un des niveaux susmentionnés.

Les compétences constitutives du B2i sont donc développées et validées dans le cadre des activités pédagogiques disciplinaires, interdisciplinaires ou transversales menées dans les écoles et les établissements d'enseignement et de formation.

## Quand reçoit-on son attestation ?

L'attestation est délivrée à tout élève pour lequel au moins 80% des items ont été validés, à condition qu'ils soient répartis dans chacun des domaines de compétences.

Au collège, au lycée et dans les CFA, au moins deux disciplines différentes doivent intervenir pour pouvoir valider l'attestation du B2i.

Il est rappelé que tous les enseignants (y compris donc les documentalistes) ont vocation dans les collèges et les lycées/CFA à valider le B2i.

## Qui délivre l'attestation ?

L'attestation du niveau obtenu pour le brevet informatique et internet est délivrée par le directeur d'école ou le chef d'établissement.